



**MON CHALET  
DE JARDIN.fr**

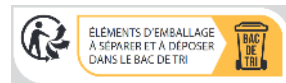
**NOTICE DE MONTAGE  
CHALET TOIT PENTU**



Ceci est une notice de montage générale pour notre gamme de chalet à toit pentu.  
Vous y trouverez toutes les explications (montage et assemblage selon la configuration de votre chalet).

### **Informations importantes à lire avant de commencer le montage de votre chalet**

Stockez votre colis dans un endroit sec et aéré à l'abri du soleil et des intempéries.  
L'emballage et les pièces doivent reposer à plat sur le sol pour éviter toute déformation.  
Si le chalet est stocké à l'extérieur, laissez la bâche d'emballage.  
Nous préconisons de ne pas attendre plus de deux semaines pour le montage après la réception du chalet.



Le bois est une matière vivante qui continue à évoluer même après avoir été coupée. Si vous remarquez une fissure, pas de panique ! En effet, le bois en séchant travaille de façon irrégulière et cela se manifeste parfois par quelques fissures. Celles-ci n'altèrent en aucun cas la résistance ni la durabilité du produit. Pour le protéger davantage de l'humidité extérieure, des insectes ou des champignons, il est fortement recommandé d'utiliser un saturateur ou une lasure.

Suivez attentivement les instructions, étape par étape. Finissez complètement chaque étape avant de commencer la suivante.

Il peut y avoir un risque d'écharde sur les pièces en bois. Manipulez le bois avec soin. Portez des gants de travail, des lunettes et des manches longues pour éviter les blessures lors du montage.

Eloignez les enfants et les animaux domestiques du périmètre d'installation pour éviter les distractions et les accidents. Les sacs en plastique et les petites pièces doivent être tenus hors de portée des enfants.

Si vous devez utiliser un escabeau, soyez prudent, vous risquer de tomber ou de perdre l'équilibre. Assurez-vous qu'il est complètement ouvert et monté sur une surface parfaitement plane. Ne l'appuyez pas contre le chalet tant qu'il n'est pas complètement assemblé.

Restez vigilant et concentré tout au long du processus d'assemblage.

Ne montez pas votre chalet par temps humide ou venteux.

Assurez-vous d'avoir tout le matériel nécessaire pour construire votre chalet.

Avant de commencer le montage, triez les pièces par côté (droit et gauche) et par façade (avant et arrière). Pour cela aidez-vous du plan (configuration de votre chalet appelé "Mon projet Monchaletde jardin.fr").



















Pour le vissage des vis à bois, le pré-perçage est impératif.

**Orientez la face la plus "rouge" à l'extérieur pour un meilleur rendu de votre chalet pour éviter cet aspect :**



# NOMENCLATURE TOIT PENTU

	Profil	Dénomination	Description	Dimensions
		½ MAD DEP	½ madrier de départ	2900 mm 3900 mm
		MAD DEP	Madrier de départ	2900 mm 3900 mm 5100 mm
		MAD	Madrier	2900 mm 3900 mm 5100 mm
		MO F	Madrier ouverture fenêtre	
		MO P	Madrier ouverture porte	
		MOE FF	Madrier ouverture entre fenêtre	
		MOE PF	Madrier ouverture entre porte et fenêtre	
		MI	Madrier intermédiaire	3100 mm 4100 mm 5300 mm
		MH	Madrier haut	3400 mm 4500 mm 5600 mm
		MAD PIGNON	Madriers pignon	2900 mm 3900 mm
		MAD MIL PIGNON 3900	Madrier milieu pignon	1406 mm
		MAD MIL PIGNON 2900	Madrier milieu pignon	365 mm
		MAD TRI	Madrier triangle	/
		PA TPEN	Panne droite centrale gauche	3400 mm 4500 mm 5600 mm
		LAMES ST	Lame sous toiture	1750 mm 2275 mm

		LAMES S770	Lame sous toiture de 70mm de large	1750 mm 2275 mm
		LIT SUP BAND	Liteau support bandeau	3400 mm 4500 mm 5600 mm
		LIT ST34	Liteau épaisseur 34 mm	3400 mm 4500 mm 5600 mm
		LIT ST22	Liteau épaisseur 22 mm	3400 mm 4500 mm 5600 mm
		BAND SUPG	Bandeau de support gouttière	3400 mm 4500 mm 5600 mm
		BAND PI	Bandeau de pignon	1800 mm 2330 mm
		DESSUS DE FENÊTRE	DESSUS DE FENÊTRE	
		DESSUS DE PORTE	DESSUS DE PORTE	
		COUVRE-JOINT	Seulement pour les chalets en 2m90 de large	200 mm 500 mm 710 mm 2590 mm 3590 mm 4790 mm

#### OUTILLAGE NECESSAIRE (non fourni)





ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI

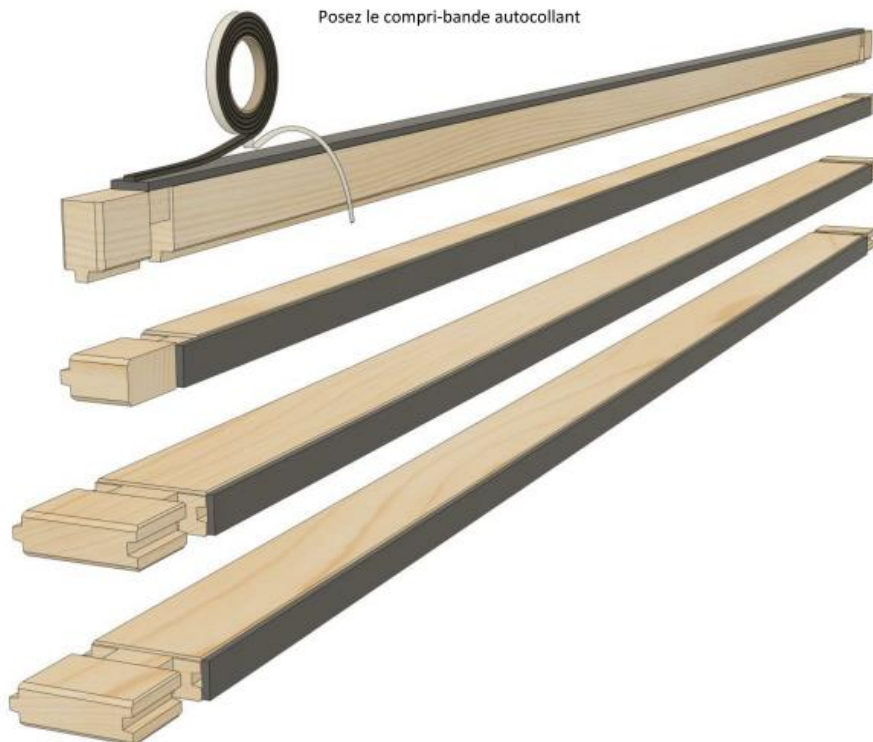


Pour faciliter le montage, triez les pièces :

- Face avant
- Face arrière
- Côté droit
- Côté gauche



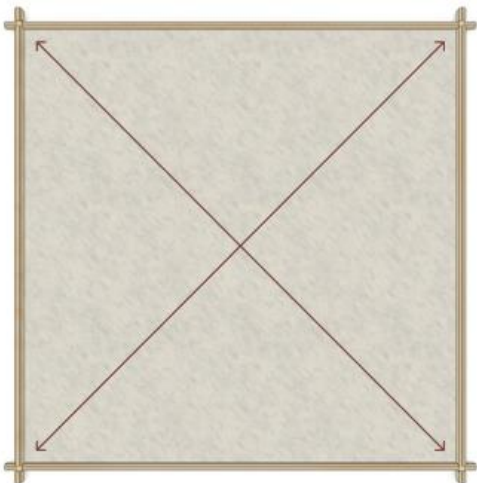
## Etape 1



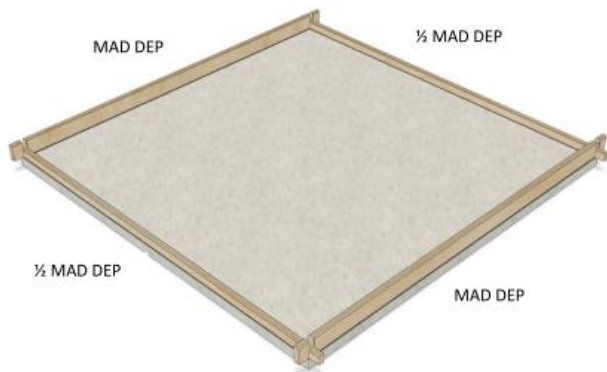
## Etape 2



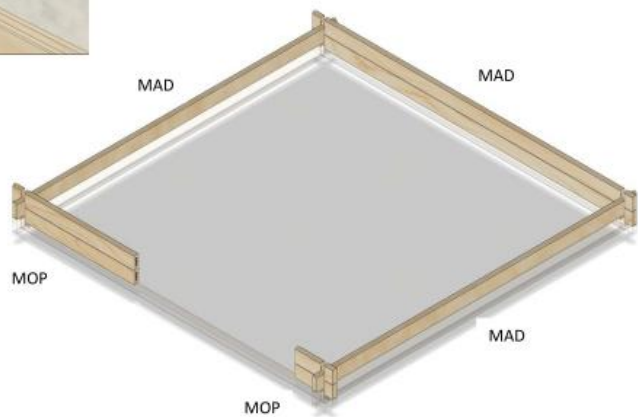
ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI



Vérifiez l'équerrage



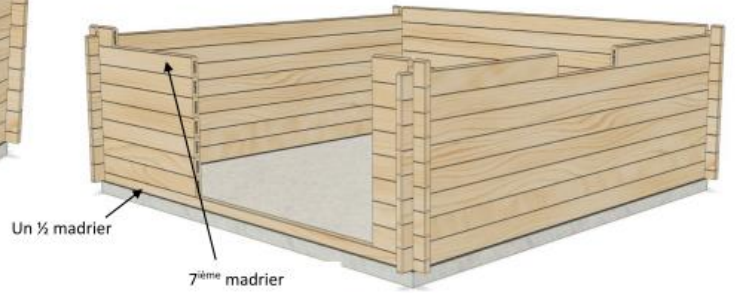
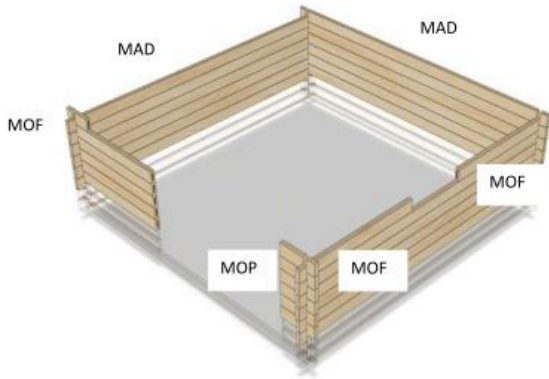
### Etape 3



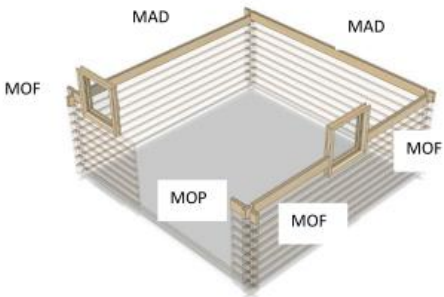
### Etape 4



ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI



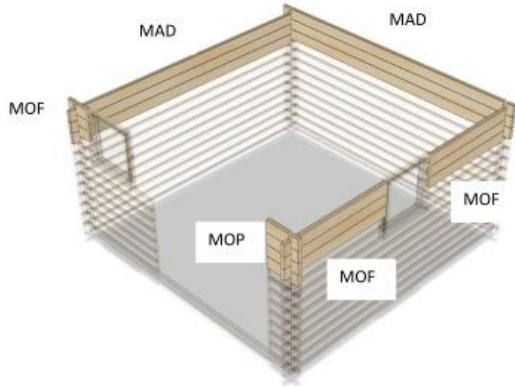
## Etape 5



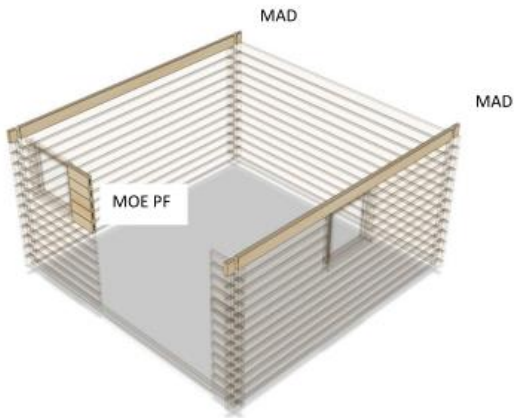
## Etape 6



ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI



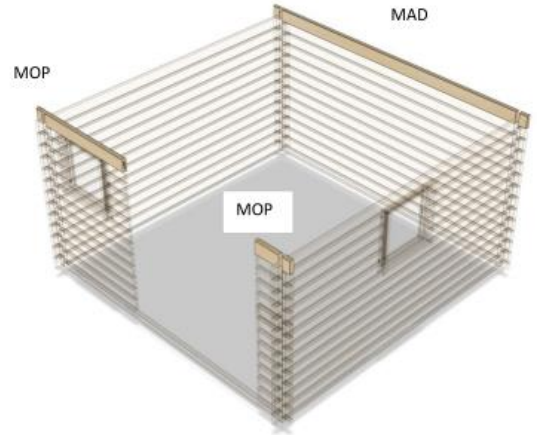
## Etape 7



## Etape 8



ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI



## Etape 9



DESSUS DE FENÊTRE



3 vis de 5x90



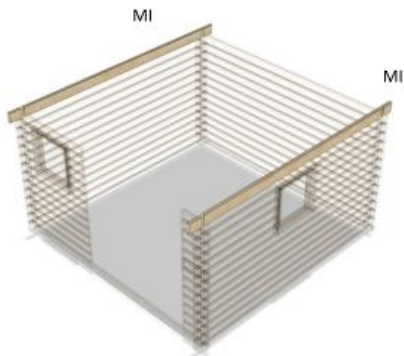
## Etape 10



ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI



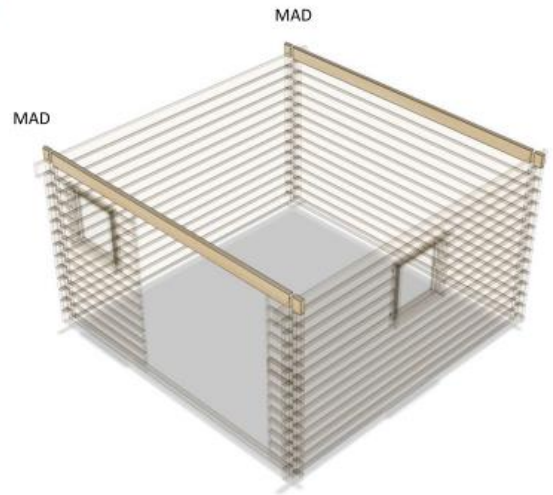
Etape 11



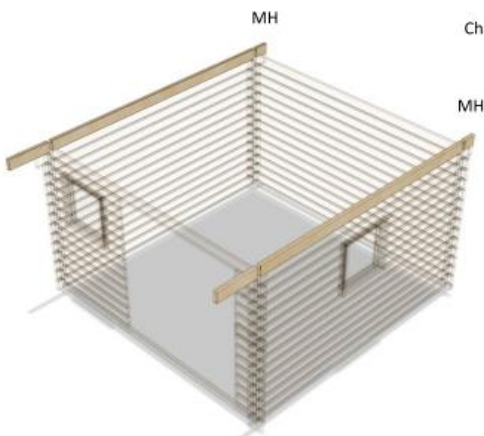
Etape 12



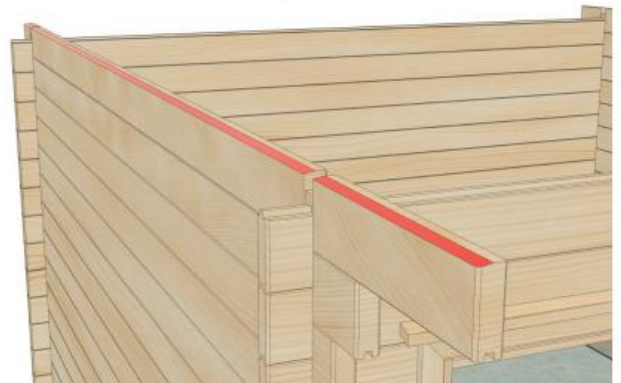
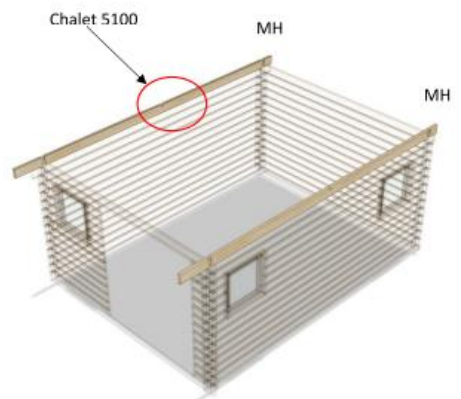
ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI



## Etape 13



Chalet 2900 3900 5100



## Etape 14



ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI

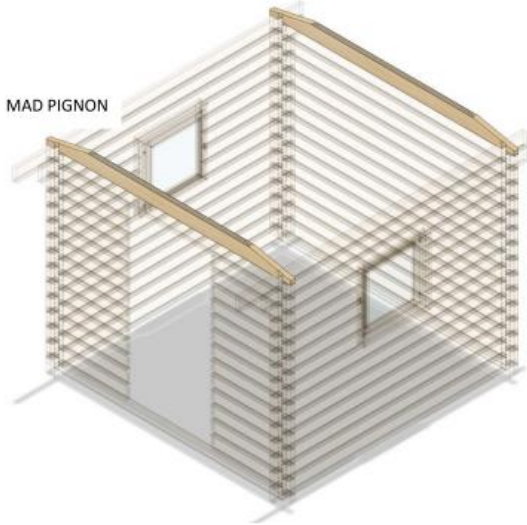


CHALET 2900



MAD PIGNON

MAD PIGNON



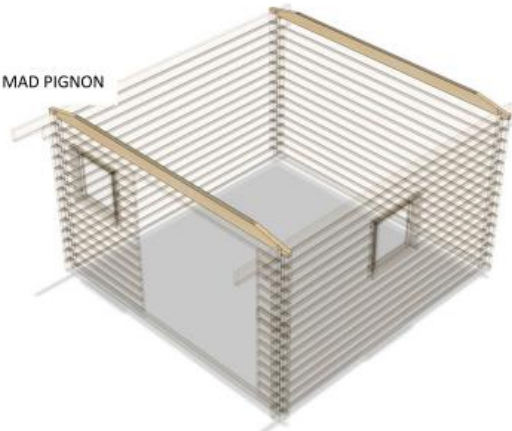
Etape 15

CHALET 3900

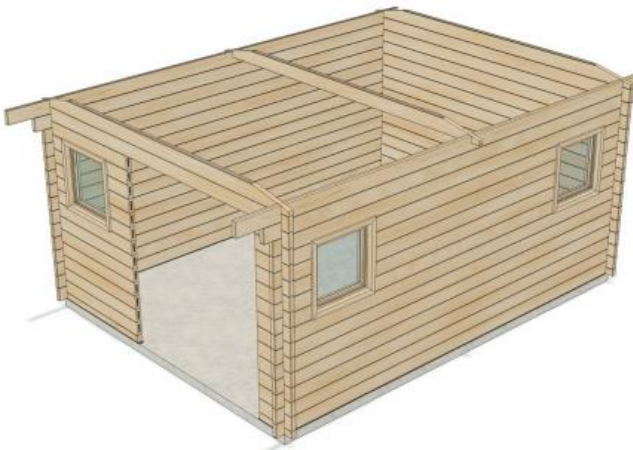


MAD PIGNON

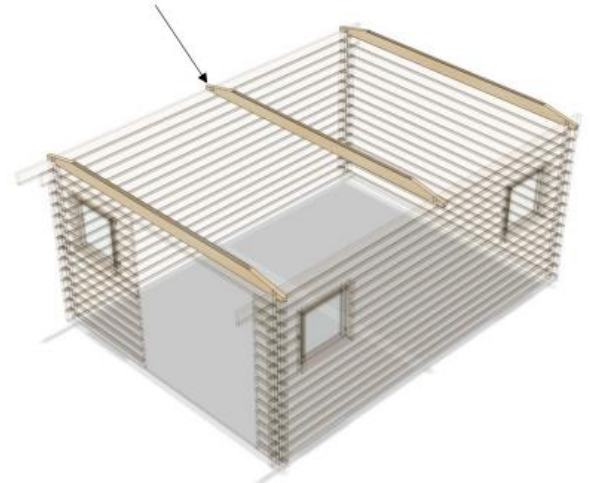
MAD PIGNON



Etape 16

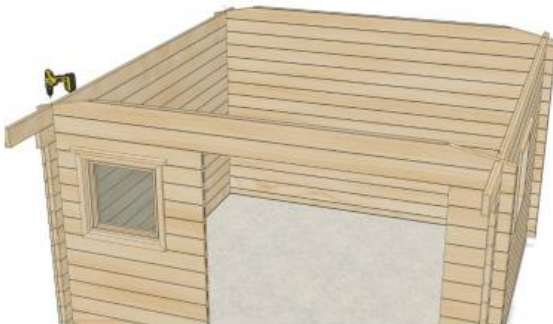


MADRIER PIGNON 3900 INTER



## Etape 17

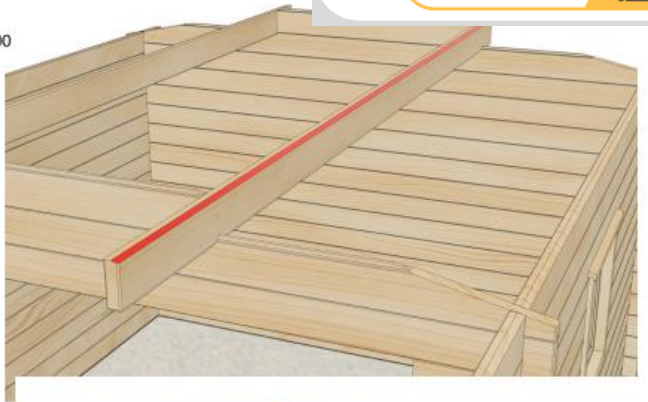
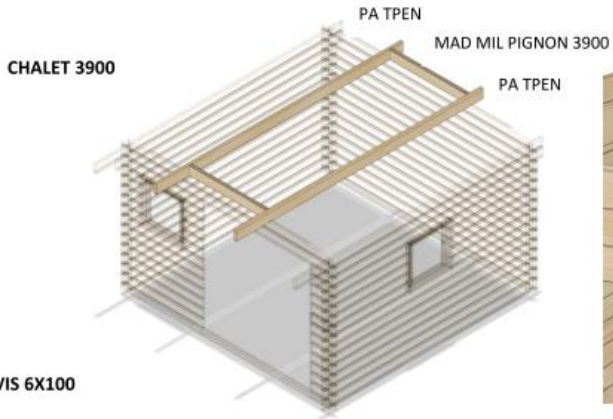
VIS 6X100



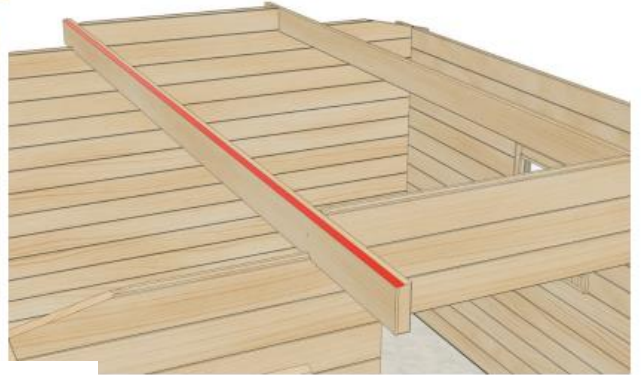
## Etape 18



ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI

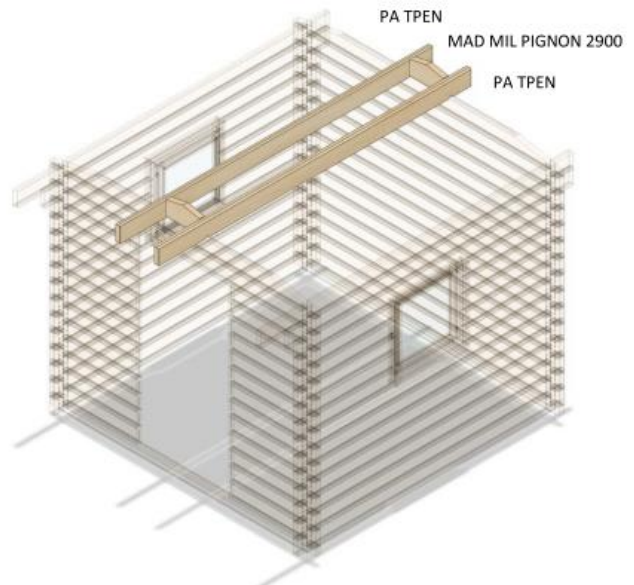


**VIS 6X100**



Etape 19

**CHALET 2900**

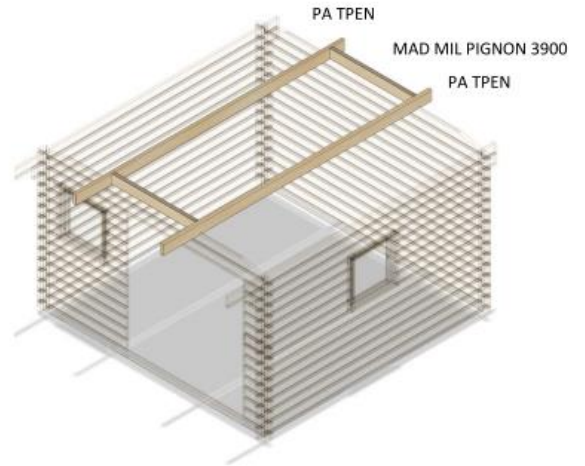
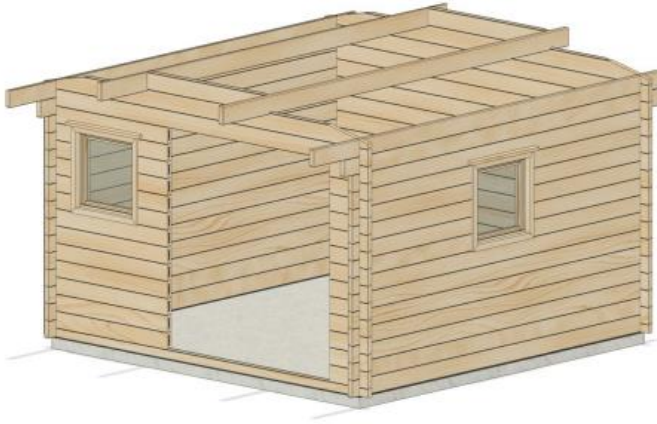


Etape 20

CHALET 3900

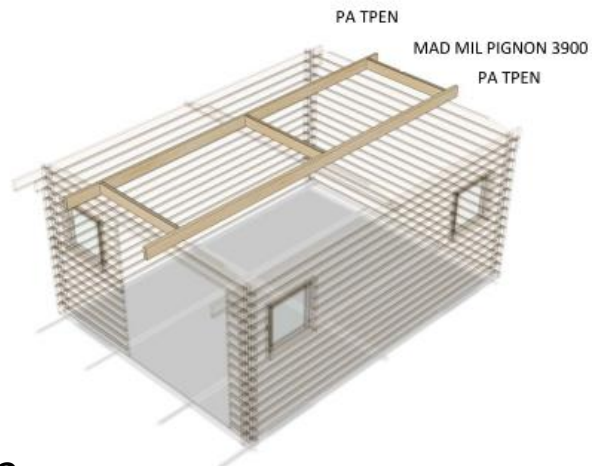
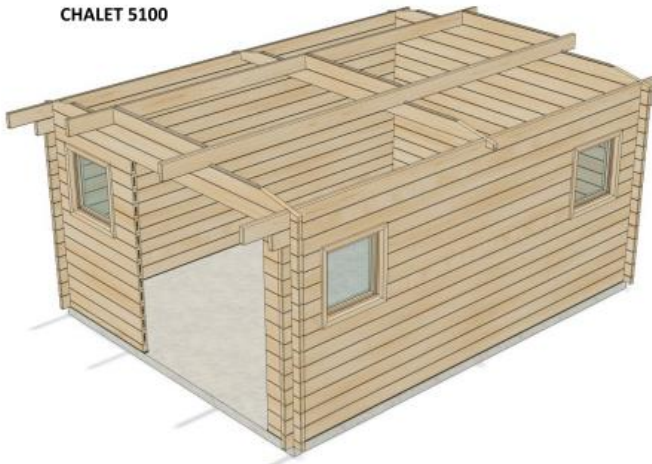


ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI



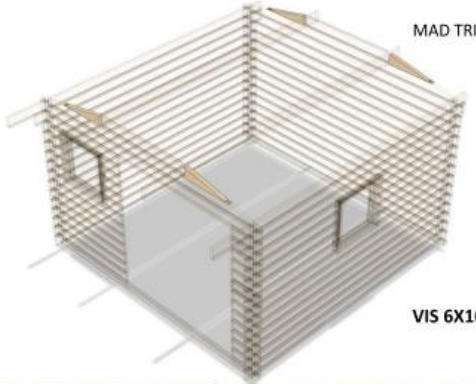
Etape 21

CHALET 5100



Etape 22

MAD TRI

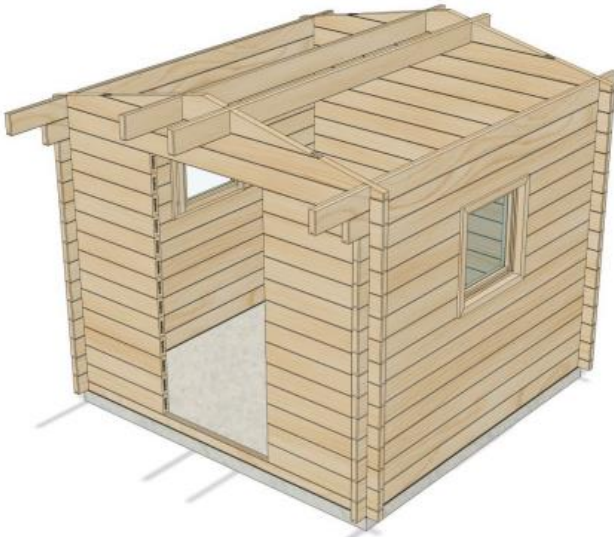


VIS 6X100



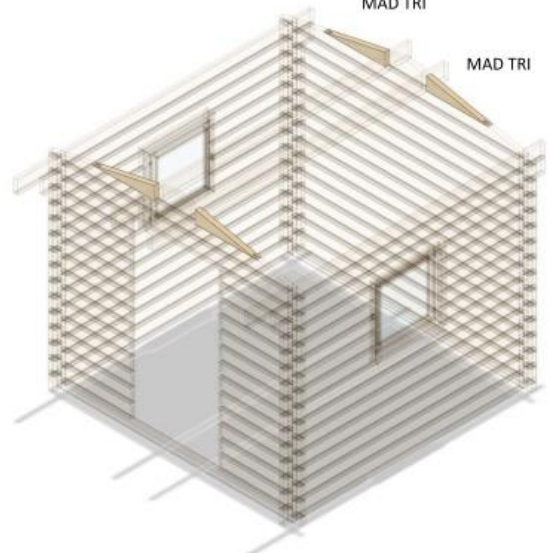
## Etape 23

CHALET 2900



MAD TRI

MAD TRI



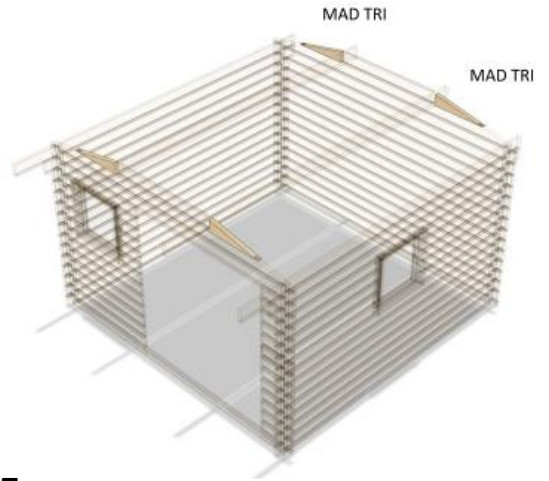
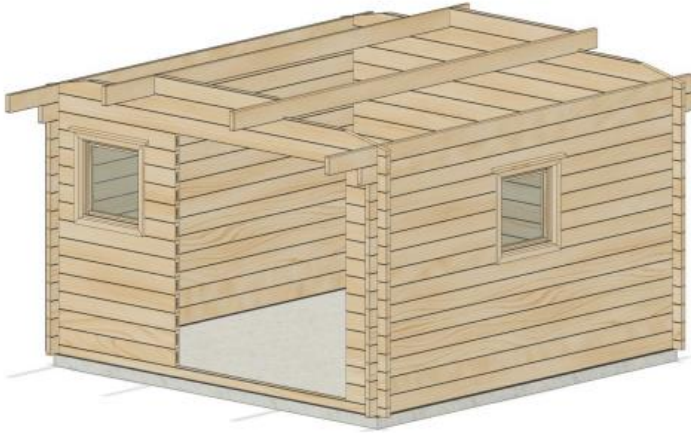
## Etape 24



ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI

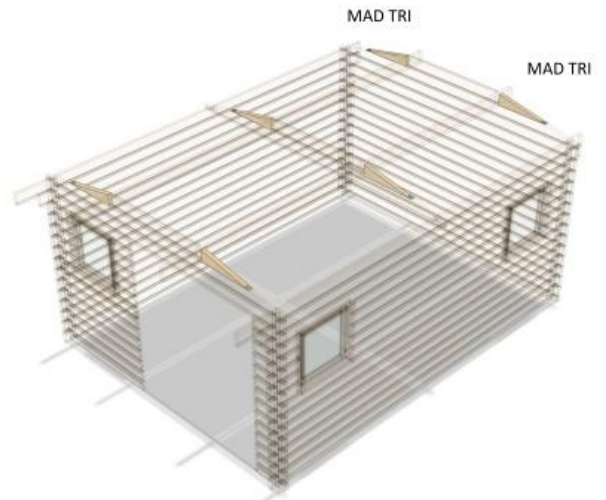
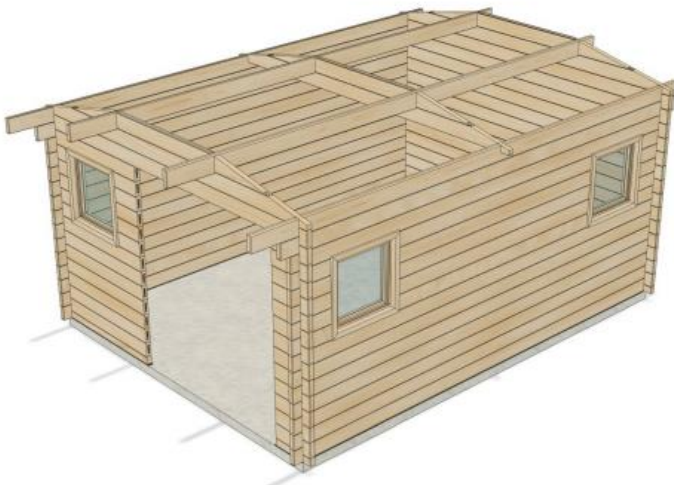


CHALET 3900



Etape 25

CHALET 5100



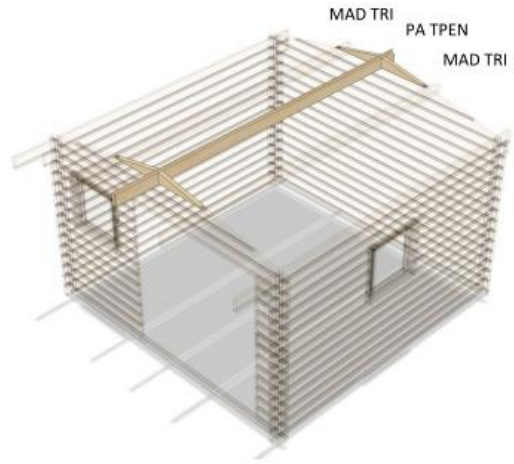
Etape 26



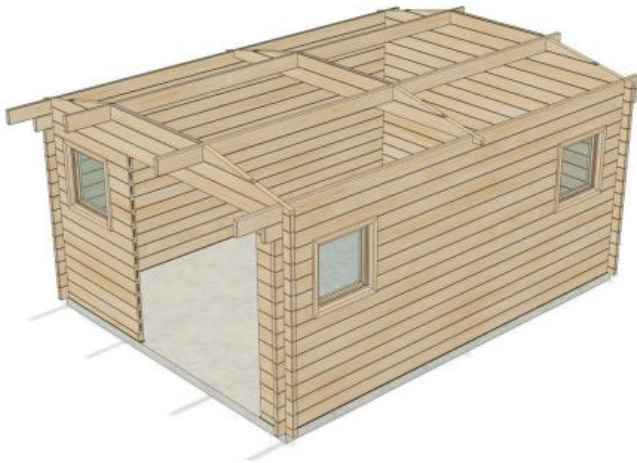
ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI



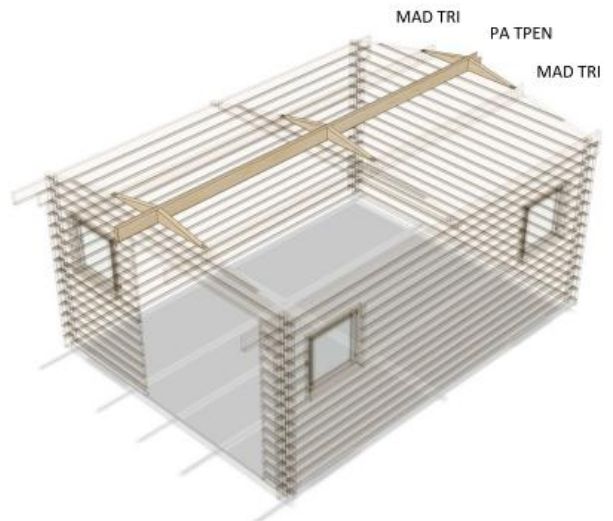
CHALET 3900



## Etape 27



CHALET 5100



## Etape 28



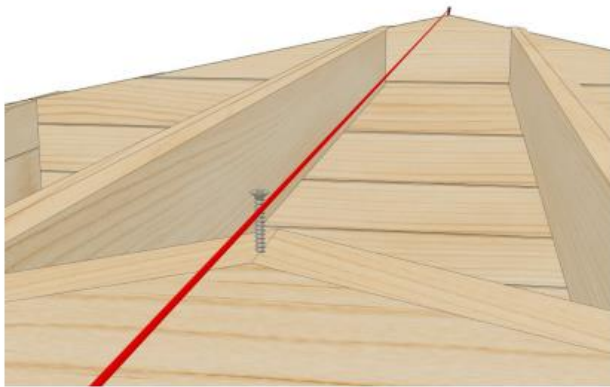
ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI



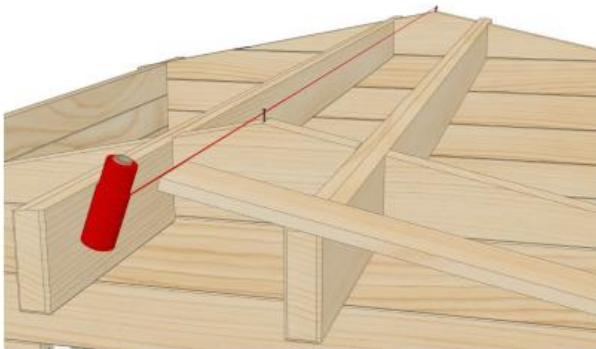
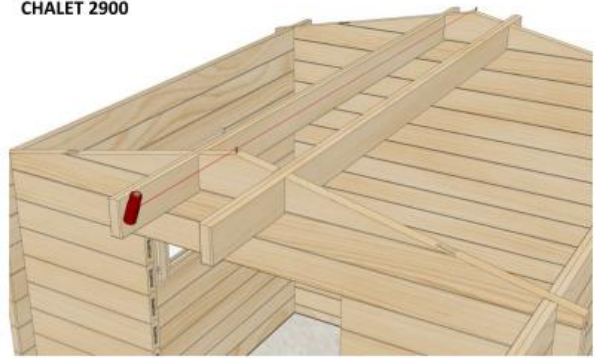
VIS 6X100



Etape 29

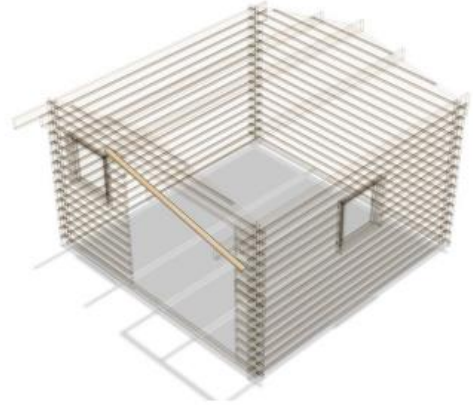
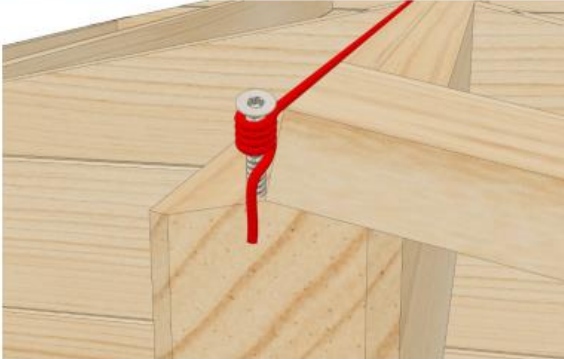
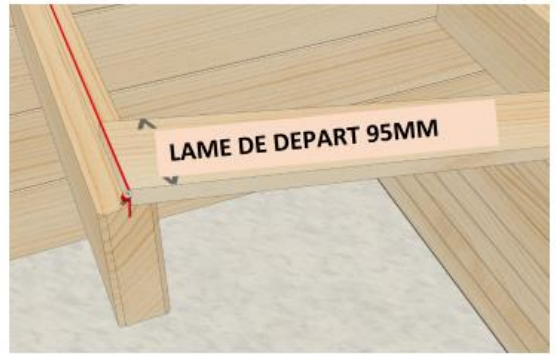
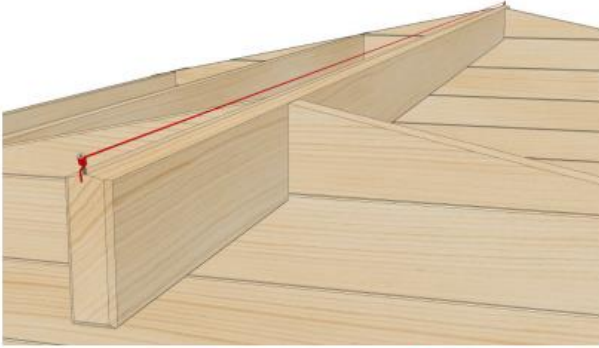


CHALET 2900



Etape 30

CHALET 3900 ET 5100



## Etape 31

Chalet 2900 3900 5100



PA TPEN

VIS 4X50



## Etape 32



ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI



COUVRE-JOINT

Chalet 2900



## Etape 33

Chalet 2900 3900 5100

VIS 4X50



Liteau ST34



## Etape 34

Chalet 2900 3900 5100

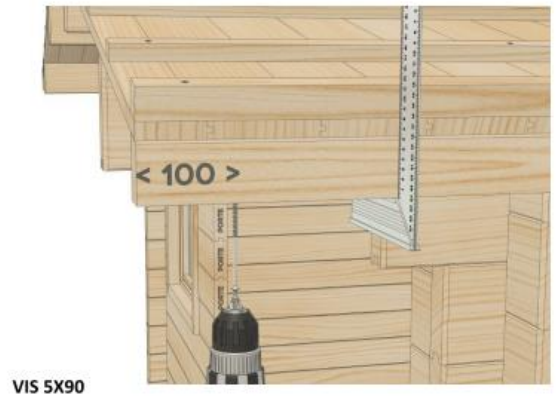
VIS 4X35



Etape 35

Chalet 2900 3900 5100

LIT SUP BAND



VIS 5X90



Etape 36



ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI



BAND PI



VIS 4X80



## Etape 37

BAND SUPG



BAND SUPG

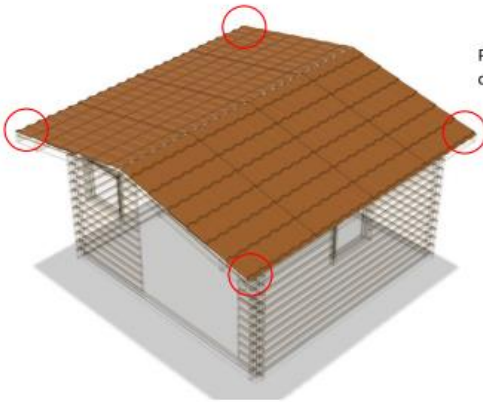
VIS 4X50



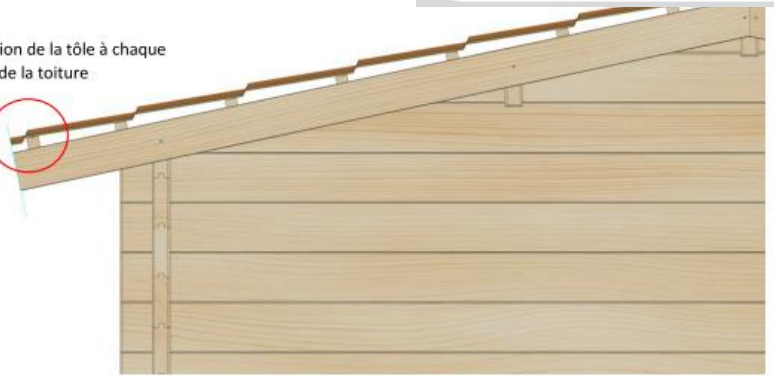
## Etape 38



ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI



Position de la tôle à chaque  
coin de la toiture



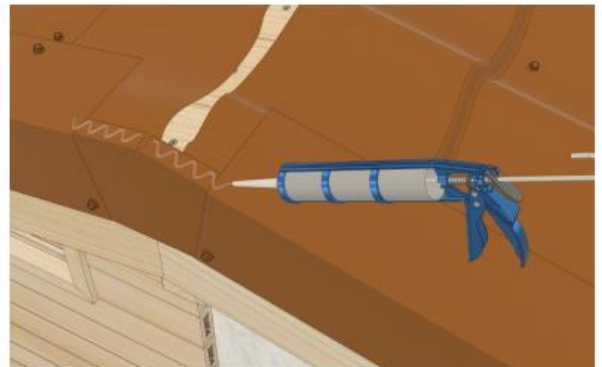
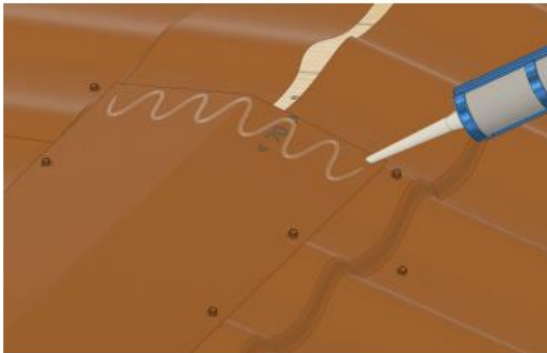
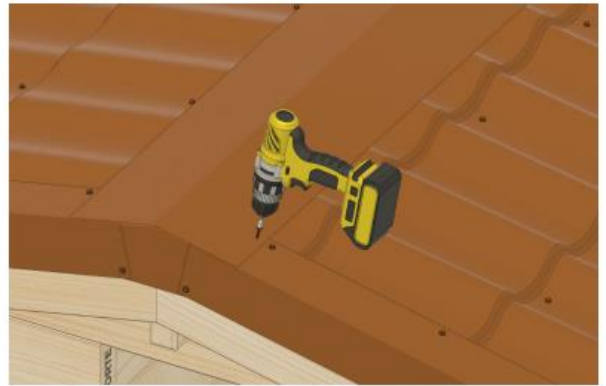
Etape 39



Etape 40



Etape 41



Etape 42



ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI



Etape 43

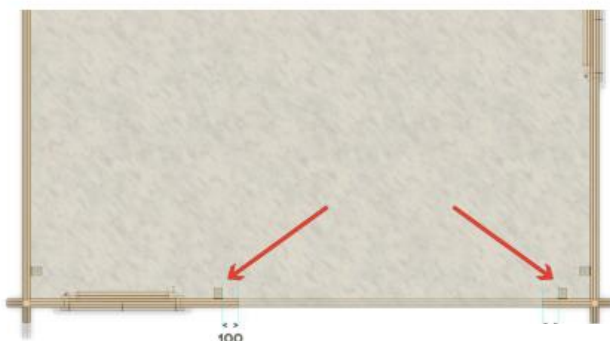
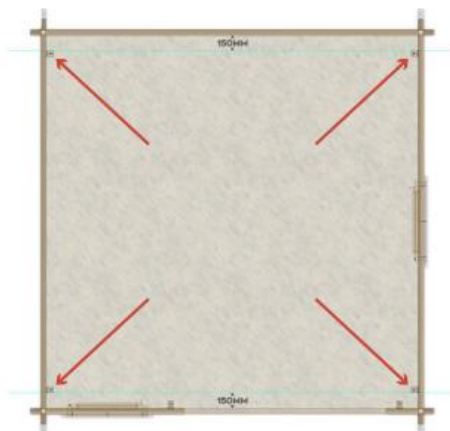
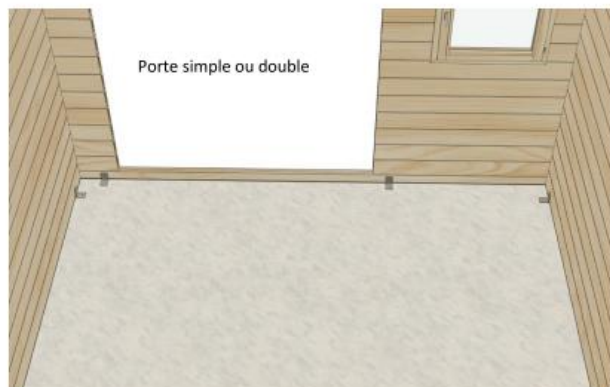
# Etapes de montage PORTES BOIS



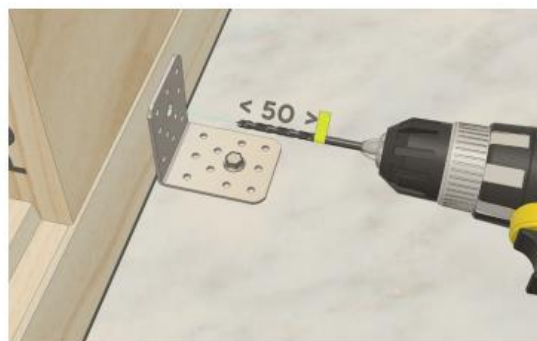
ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI



Chalet 2900 3900 5100



## Etape 44

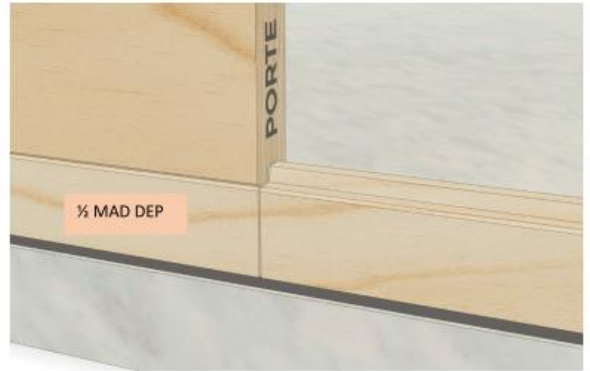
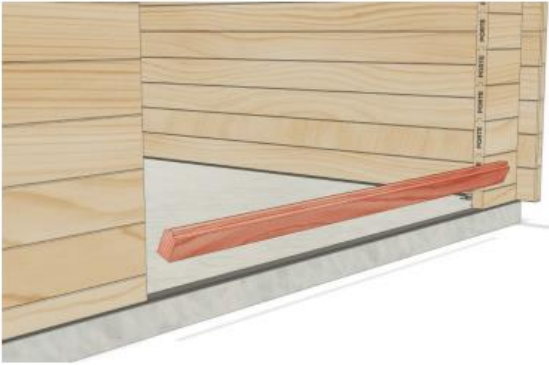


Cheville diam.10  
Tirefond 8x50



## Etape 45

Porte simple ou double



## Etape 46

Porte simple ou double



## Etape 47

Porte simple ou double



VIS 6X100



## Etape 48

Porte simple ou double



VIS 6X100



## Etape 49



VIS 5X90



Etape 50



Etape 51



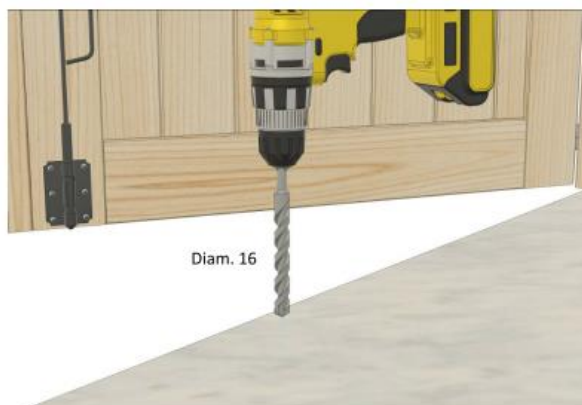
ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI



VIS 4X30



Etape 52



Etape 53



ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE  
À SÉPARER ET À DÉPOSER  
DANS LE BAC DE TRI

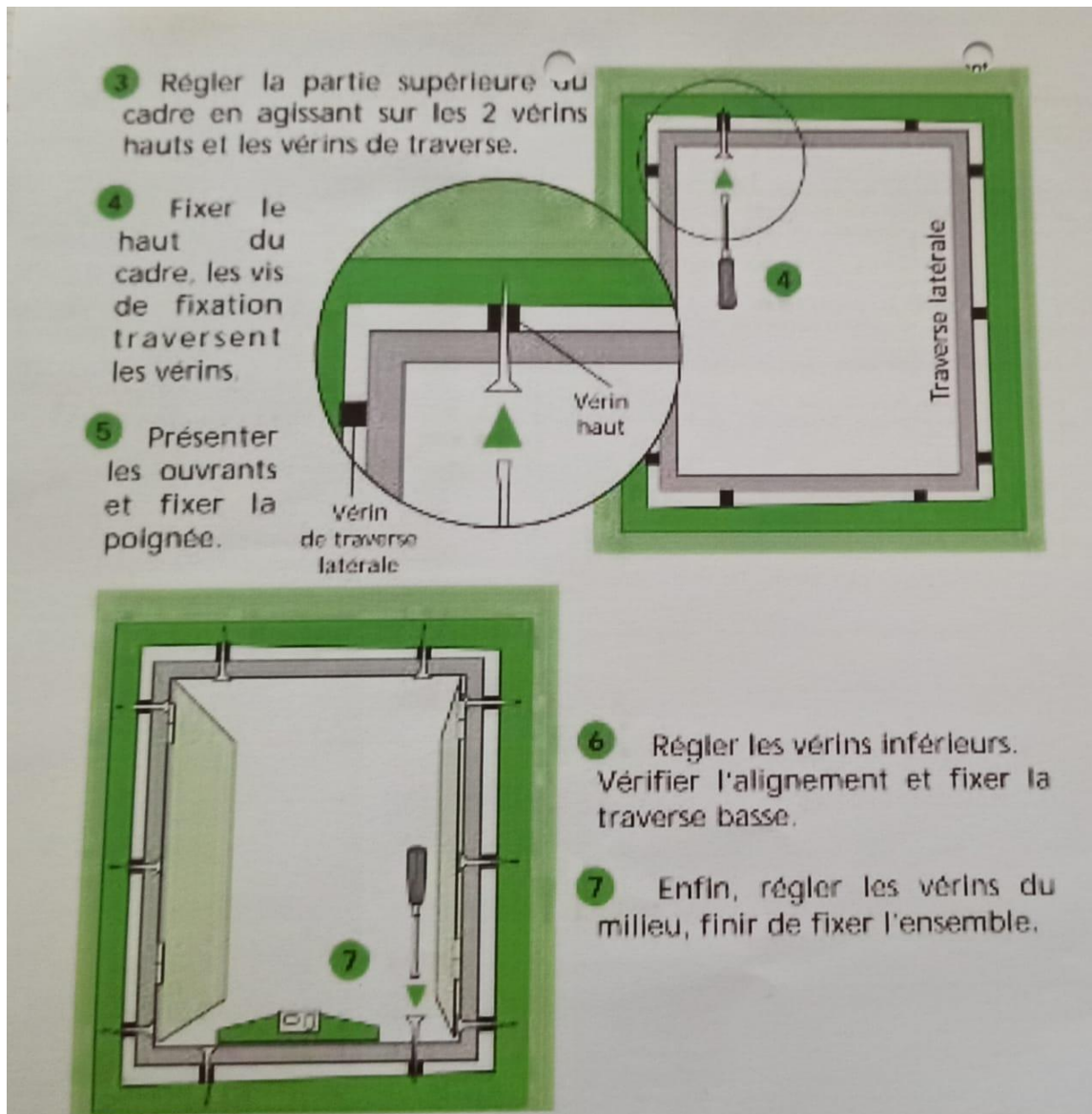


Pose de la serrure



Etape 54

# Etapes de montage PORTES & FENETRES PVC



# UNE QUESTION ?

## N'hésitez pas à nous contacter !

Et afin de vous satisfaire toujours davantage, nous vous remercions par avance si vous acceptez de répondre à ces quelques questions 😊

- La relation avec nos services : commercial, logistique et notre transporteur, s'est-elle bien passée ? .....

.....

- Quels seraient les points à améliorer ? .....

.....

- Le montage : .....

- Que pensez-vous de la qualité des matériaux et de la quincaillerie utilisée ?

.....

- La notice de montage vous a-t-elle paru complète et claire ? .....

- Si non, à quelle étape (page) des détails sont à améliorer : .....

.....

- Comment trouvez-vous dans son ensemble, le produit fini ? .....

.....



**MON CHALET  
DE JARDIN.fr**

*[www.monchaletdejardin.fr](http://www.monchaletdejardin.fr)*

*[contact@monchaletdejardin.fr](mailto:contact@monchaletdejardin.fr)*

Tél. : 04.74.76.35.04

123 Chemin de la part, 01430 VIEU D'IZENAVE

**GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE :** Les Produits vendus par la Sté MONNET SEVE bénéficient de la garantie légale de conformité telle que définie aux articles L.217-3 et suivants du Code de la consommation.

L'article L217-4 du Code de la consommation dispose :

« Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5. Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L. 216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci. Dans le cas d'un contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques : 1° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée inférieure ou égale à deux ans, ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien ; 2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée supérieure à deux ans, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat. Pour de tels biens, le délai applicable ne prive pas le consommateur de son droit aux mises à jour conformément aux dispositions de l'article L. 217-19. Le vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le vendeur. Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité. » L'article L.217-4 du Code de la consommation dispose : « Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants : 1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévues au contrat ; 2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur ou plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ; 3° Il est livré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ; 4° Il est mis à jour conformément au contrat. »

Le Client dispose d'un délai de 2 ans (**deux ans**) à compter de la Livraison des Produits pour exercer la garantie légale de conformité s'il constate un défaut de conformité au sens de l'article L.217-5 du Code de la consommation. Sa demande doit être adressée soit par voie postale à l'adresse : MONNET SEVE SA, 123 Chemin de la part, Le BALMAY, 01430 – VIEU D'IZENAVE ou à l'adresse mail [contact@monchaletdejardin.fr](mailto:contact@monchaletdejardin.fr). Lorsque la garantie légale de conformité est mise en œuvre, conformément aux articles L. 217-9 et L. 217-10 du Code de la consommation, le Vendeur s'engage, dans un délai qui ne peut être supérieur à trente jours suivant la demande du Client : à réparer le Produit ou le remplacer par un produit identique en fonction des stocks disponibles, au choix du Client, à moins que ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné pour le Vendeur au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur qu'aurait le bien en l'absence de défaut de conformité, de l'importance du défaut de conformité ; et de la possibilité éventuelle d'opter pour l'autre choix sans inconvénient majeur pour le Client ; ou à rembourser le prix du Produit si la réparation et le remplacement d'un Produit s'avéraient impossibles, ou si le remplacement ou la réparation selon le cas présentait un inconvénient majeur pour le Client, ou encore si le remplacement ou la réparation selon en cas ne peut être mise en œuvre dans un délai de trente jours à compter de la demande du Client.

**14.VICES CACHEES :** Les Produits vendus bénéficient également de la garantie des vices cachés telle que définie aux articles 1641 et suivants du Code civil.

L'article 1641 du Code Civil dispose :

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Le Client dispose d'un délai de 2 ans (**deux ans**) à compter de la découverte du vice du Produit pour exercer la garantie légale des vices cachés s'il constate un vice caché au sens de l'article 1641 du Code civil. Sa demande doit être adressée soit par voie postale à l'adresse : MONNET SEVE SA, 123 Chemin de la part, Le BALMAY, 01430 – VIEU D'IZENAVE ou à l'adresse mail [contact@monchaletdejardin.fr](mailto:contact@monchaletdejardin.fr). Lorsque la garantie contre les vices cachés est mise en œuvre, le Vendeur s'engage, selon le choix du Client et après appréciation du vice : à lui rembourser la totalité du prix du Produit ; ou à lui rembourser une partie du prix du Produit si le Client décide de le conserver. Il est rappelé au Client que les garanties légales de conformité et contre les vices cachés ne sont pas exclusives l'une de l'autre, également elles ne privent pas le Client de son droit de rétractation défini à l'article 4.6 des présentes.

#### 15. FORCE MAJEURE :

En cas de survenance d'un événement de force majeure empêchant l'exécution de la Commande ou des présentes Conditions Générales, le Client est informé que la responsabilité du Vendeur ne pourra pas être mise en œuvre. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

#### 16. GARANTIE COMMERCIALE :

Outre les garanties légales susvisées, le Vendeur accorde également à titre commercial, une garantie d'une durée complémentaire sur ses Produits contre tout défaut de conformité. Cette garantie se limite seulement au changement des pièces défectueuses excluant les coûts d'installation. La période de garantie s'applique à partir de la date d'achat pour les durées suivantes : 10 ans sur les structures couvertes, 5 ans sur les structures ouvertes (hors matériaux de couverture), 2 ans sur les menuiseries. Le Vendeur ne peut être tenu responsable des dommages de toute nature qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement, de la mauvaise utilisation, ou de la mauvaise installation des produits commercialisés, et il en est de même pour toute éventuelle modification des produits. La garantie ne couvre pas :

- Les spécificités de l'essence de bois, comme un matériau naturel.
- Les anomalies tolérables du bois qui ne mettent pas en cause la stabilité de la construction en bois.
- Les variations de couleurs qui sont liées aux différences de la structure du bois mais qui n'influent pas sur la durée de vie du bois.
- Les dommages consécutifs aux modifications personnelles opérées par le Client lors du montage.
- Les défauts de transport, de stockage, d'installation, de montage, d'utilisation, d'entretien ainsi que l'insuffisance de traitement protecteur,
- La mauvaise installation de la toile bitumineuse, feutre bitumé ou autres types de couverture qui provoquerait des fuites dans la toiture.
- Les défauts consécutifs à une fondation mal réalisée
- Les conséquences d'un assemblage non réalisé conformément à la notice de montage.
- Les dommages causés par la force majeure ou les catastrophes naturelles, le gel et la neige, les accidents, ou tout autre événement comparable.

#### 17. MONTAGE ET UTILISATION DES PRODUITS LIVRÉS

Le Client est seul responsable du montage conforme à la notice de montage et d'utilisation remise lors de la livraison des Produits. Avant l'installation, le colis doit être bien stocké pour éviter que le bois ne fléchisse et se torde. Les madriers doivent être protégés des intempéries et des rayons directs du soleil. Le Vendeur recommande d'effectuer le montage au plus tard 10 jours après la réception du produit. En cas de réception des pièces abîmées ou manquantes, le CLIENT doit prendre des photos et les envoyer accompagnées d'une copie scannée de la fiche de contrôle avec le numéro de série de chaque pièce en indiquant la référence de la commande indiquée dans la notice de montage à l'adresse [projet@monchaletdejardin.fr](mailto:projet@monchaletdejardin.fr). Les pièces de construction défectueuses déjà installées ou peintes ne peuvent plus être remplacées. Le Client reconnaît qu'il est seul responsable de la bonne préparation du sol destiné à accueillir le Produit. Le Client reconnaît qu'il est invité à prendre contact avec la mairie dont dépend le lieu de livraison et/ou d'installation, afin d'être informé de toutes les obligations légales éventuelles relatives au montage et aux conditions d'utilisation des produits livrés, notamment dans le cas où le montage du Produit est soumis à l'obtention d'un permis de construire.

#### 21.TRIBUNAUX COMPÉTENTS Loi applicable – Médiation :

Conformément aux articles L611 à L616 et R612 à R616 du code de la consommation, le Client peut recourir gratuitement au service de médiation désigné ci-dessous pour toutes les réclamations liées à un achat sur le Site internet au cours des 12 derniers mois. L'issue de la médiation interviendra, au plus tard, dans les 90 jours à compter de la notification de sa saisine par le Médiateur. Le Vendeur adhère à : **AME CONSO 197**, Boulevard saint-Germain, 75007 Paris (par courrier ou au moyen du formulaire dédié sur [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com))